



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 11

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE	Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Patrick AUDARD	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Céline RABUT	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Association Audace d'entreprendre - « L'Audace d'entreprendre de 10 à 70 ans » - demande de soutien financier

La Métropole vise à favoriser l'entrepreneuriat sous toutes ses formes sur son territoire. Cet objectif inscrit au projet métropolitain 2022-2030 se décline à travers plusieurs actions.

Cela passe par l'appui au fonds d'investissement à l'innovation tel que le FRI, Fonds régional d'innovation, en partenariat avec BPI France et la Région Bourgogne Franche-Comté, le développement de l'offre d'accélérateurs en lien avec les filières d'excellence, l'appui et la fédération des acteurs de l'écosystème startups sur le territoire.

Par ailleurs, la Métropole développe aussi le parcours résidentiel pour les porteurs de projets à travers la SEM Patrimoniale métropolitaine récemment créée.

Dans ce contexte, la manifestation « L'Audace d'entreprendre de 10 à 70 ans » qui mobilise largement l'ensemble des acteurs œuvrant pour l'entrepreneuriat sur le territoire s'inscrit pleinement dans les objectifs métropolitains.

L'événement est prévu le 1^{er} octobre 2024 au Zénith de Dijon et sera ouvert à tous les publics – scolaires, étudiants, demandeurs d'emplois, personnes en reconversion, mais aussi chercheurs, sportifs ou artistes, commerçants et artisans, etc. Il vise non seulement à réunir les acteurs et dispositifs existants d'accompagnement à l'entrepreneuriat mais à proposer aussi un parcours original tout au long de la journée à travers différentes expériences (mini-conférences, espaces d'échanges, concours d'idées, expérience immersive avec des outils ludiques, jeux et quizz...) pour sensibiliser très largement et favoriser le partage et les retours d'expérience.

Une association loi 1901 éponyme de cette manifestation créée en septembre 2023 par Jean-Philippe Girard, ancien dirigeant d'Eurogerm, porte l'organisation de l'événement. Elle réunit un comité éditorial avec tous les acteurs associatifs et éducatifs du territoire pour co-construire le programme.

La Métropole à travers son agence d'attractivité Dijon Bourgogne Invest est impliquée dans ce comité éditorial.

Le Budget de l'événement mobilise des soutiens financiers (mécènes ou sponsors) d'entreprises, des syndicats professionnels (ex : UIMM, UMIH...), ainsi que les collectivités territoriales et institutions (BPI France...).

Par courrier du 6 juin 2024, le Président de l'Association L'Audace d'entreprendre sollicite un soutien auprès de la Métropole de Dijon à hauteur de 25 000€, montant similaire du soutien accordé par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Il vous est ainsi proposé de participer financièrement à cet événement, en contrepartie de l'implication de la Métropole dans plusieurs tables rondes ou conférences, la tenue d'un stand pour rencontrer et échanger avec des entrepreneurs ou porteurs de projets lors de cette journée, la mobilisation de scolaires sur l'événement, ainsi que l'organisation de sessions d'évaluation après la tenue de l'événement en lien avec les 80 partenaires de l'entrepreneuriat et sponsors de l'événement pour ancrer un nouveau rendez-vous métropolitain sur ce thème et qui soit récurrent à l'avenir. Ces objectifs font l'objet d'une convention de partenariat jointe au présent rapport.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** une subvention de 25 000€ à l'association « L'Audace d'entreprendre » pour l'organisation de son événement « L'Audace d'entreprendre de 10 à 70 ans » qui se tiendra le 1^{er} octobre 2024 au Zénith de Dijon ;
- **d'autoriser le Président** à signer la convention de partenariat et toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur l'exercice 2024.

SCRUTIN POUR : 78
 CONTRE : 0
 DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0